

LA PREVOYANCE PRO des Indépendants et des Mandataires sociaux

Quelles seraient les conséquences financières pour vous et votre activité dans le cas de la survenance d'un arrêt de travail, d'une invalidité ou d'un décès ?

La prise en charge de votre caisse de régime obligatoire, comme le RSI sera-telle suffisante pour palier à votre baisse de revenus ?

Autant de questions à anticiper pour éviter un coup dur !

Aussi le S.N.M.P. et FMR Assurances ont négocié pour vous, auprès de GENERALI VIE, une solution de prévoyance vous permettant d'être indemnisé en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, mais aussi de décès en complément de votre régime obligatoire.

Plusieurs formules vous sont proposées prenant en compte votre niveau de revenus, votre âge, pour des cotisations déductibles de votre bénéfice dans le cadre de la fiscalité de la loi dite « Madelin ».

4 Niveaux de garanties sont proposés aux Membres du Syndicat National du Maquillage Permanent

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
DECES / PTIA* <i>toutes causes</i> <i>Capital</i>	17.000€	24.000€	33.000€	50.000€
ARRÊT DE TRAVAIL <i>Indemnité journalière</i>	27€/ <i>par jour</i>	40€/ <i>par jour</i>	55€/ <i>par jour</i>	82€/ <i>par jour</i>
INVALIDITE <i>Rente d'Invalidité</i>	810€/ <i>mois</i>	1.200€/ <i>mois</i>	1.650€/ <i>mois</i>	2.460€/ <i>mois</i>

*PTIA : Perte Totale et Irréversible d'autonomie

2 Choix de FRANCHISES en cas d'arrêt de travail :

0 jour en cas d'hospitalisation, 3 jours en cas d'accident 15 jours en cas de maladie

0 jour en cas d'hospitalisation, 3 jours en cas d'accident 30 jours en cas de maladie

En cliquant sur le lien suivant vous pourrez réaliser votre demande de devis en ligne

[Demande de devis en ligne](#)